

FEUILLE D'AVIS DE NEUCHÂTEL,

Du Jeudi 18 Août 1825.

AVEC PERMISSION DU MAGISTRAT.

ARTICLES OFFICIELS.

1. Les personnes qui auront intérêt à connaître l'ordonnance rendue récemment par le Gouvernement du canton d'Argovie, relativement aux certificats d'origine à joindre aux marchandises qui seront expédiées à la foire de Zurzach, sont prévenues qu'elles peuvent prendre communication de cette ordonnance à la Chancellerie. Donné au Conseil tenu au Château de Neuchâtel, le 1^{er} Août 1825.

Par ordre du Conseil-d'Etat,
CHANCELLERIE.

2. Le Gouvernement, par son mandement en date du 8 Août courant, ayant accordé le décret des biens de Henri Jacot-Descombes, du Locle, ancien petit sautier de Valangin, et d'Elise née Tissot son épouse; noble et prudent Alexandre Baron de Chambrier, maire de Valangin, en a fixé la tenue au Mercredi 14 Septembre prochain. En conséquence, tous les créanciers des dits mariés Jacot-Descombes sont péremptoirement assignés à se présenter le susdit jour 14 Septembre, par-devant mon dit Sieur le Maire et les Juges égaux par lui nommés, qui siégeront sur l'hôtel-de-ville du dit Valangin, dès les neuf heures du matin, pour être inscrits et ensuite colloqués à rang et date, sous peine de forclusion. Donné à Valangin, le 10 Août 1825. Par ord. A.-L. BRÉGUET, greffier.

3. Le Gouvernement ayant permis à Charles-Henri, feu Jean-Henri Chédel, et à Susaïne-Marguerite née Reymond, mari et femme, de la Communauté du Petit-Bayard, demeurant aux Champs-Berthoud, de mettre leurs biens en décret pour acquitter leurs dettes; M. Courvoisier, conseiller d'Etat et maire des Verrières, a fixé la journée des inscriptions du dit décret au Vendredi 2 Septembre prochain. En conséquence, tous les créanciers des dits mariés Chédel sont sommés et avertis de se rencontrer par-devant mon dit Sieur le Maire et les Sieurs Juges-égaux par lui nommés, qui seront assemblés au lieu ordinaire d'audience, le dit jour 2 Septembre, afin d'y présenter et faire inscrire leurs titres et prétentions et y être ensuite colloqués, sous peine de forclusion. Donné par ordonnance au greffe des Verrières, le 9 Août 1825. C.-H. PERROUD, greffier.

VENTES PAR VOIE D'ENCHÈRES.

4. Les immeubles ci-après, appartenant une partie à M.^{me} Marianne née Wittnauer, épouse de M. David-François Colin, et à son frère M. J.-L.^s Wittnauer, et l'autre partie à la dite Dame en particulier, seront exposés en vente par voie de minute, aux conditions dont les amateurs pourront prendre connaissance, soit auprès de M. Reymond, notaire, au faubourg, soit auprès de M. Louis Petitmaitre, négociant, maison de M. Jean Biolley, gérant nommé pour la liquidation de la masse du dit Sieur Colin. Ces immeubles consistent: 1^o En une maison, ou portion de maison, joignant le bâtiment de l'imprimerie, près du Temple-neuf; elle se compose d'un premier et d'un second étage (la cave et le pressoir au-dessous étant à M. Borel cadet, membre du Petit-Conseil), divisés en quatre petits appartemens, ayant chacun leur cuisine et leur portion de galetas: le tout parfaitement éclairé. 2^o En une vigne contenant environ 6 1/2 ouvriers, située à la Caille, territoire de Neuchâtel, jouxtant M. de Pury-Châtelain devers bise, l'hoirie de M. J.-L. de Pury de vent. 3^o En une dite contenant 6 1/2 ouvriers, située aux Parcs-du-milieu, lieu dit à Gratschat, même territoire, jouxtant de vent M. le colonel de Pury, et de joran M. d'Ivernois, trésorier-général. 4^o En une dite au dit lieu, un peu plus en bise, contenant 3 1/4 ouvr., touchant de bise M. Alexis de Rougemont, de vent M. le colonel de Petitpierre. 5^o En une dite à Montruz-dessus, territoire de Neuchâtel, de la contenance de 6 1/2 ouvriers, compris la terrasse supérieure qui est en verger; elle jouxte de bise M. Guillaume Depierre, de vent M. l'inspecteur Thiebaut. 6^o En une dite de 5 1/2 ouvriers, située au Saarberg, soit à la montée du Mail, jouxtant de bise M. Hory, de vent l'hoirie de feu M. Jonas-Louis Roy, de joran M. de Rougemont de Lœwenberg, et d'ubère le chemin tendant au Mail. 7^o En une vigne aux Saars, territoire de Neuchâtel, contenant

10 3/4 ouvriers, jouxtant de bise M. Silliman, et de vent M. Borel-Warnod. 8^o Et enfin, en une vigne de 22 ouvriers, située à la Prise-Bugnot, territoire de St. Blaise, jouxtant de bise Louis Chapuis, de vent l'hoirie Brun. Cette vigne sera partagée en trois ou quatre portions, suivant le desir des amateurs. — La journée p. la vente des dits objets est fixée au Lundi 5 Septembre prochain, à 3 heures de l'après-midi, en l'étude du dit Sieur Reymond, notaire, au faubourg, où les amateurs sont priés de se rencontrer.

5. Par voie de minute déposée chez M. Reymond, notaire, au faubourg, une maison située à la rue des Moulins, appartenant à Henri et Frédéric Louis frères, composée d'un rez-de-chaussée et de deux étages, jouxtant M. Lucas Reller, maître tonnelier, de joran, et l'hoirie de feu M. Fréd. Gigaud d'ubère, la rue et le Seyon des deux autres côtés. La mise en prix est de L. 5000 du pays, au-dessus duquel elle sera adjugée, s'il y a des amateurs entre ci et le Mardi 6 Septembre prochain, jour fixé p. l'enchère de ladite maison, à 3 heures de l'après-midi, en l'étude dudit notaire, où l'on pourra, ainsi que chez les propriétaires à la Grand rue, prendre connaissance des conditions de cette vente.

6. Ensuite d'une permission obtenue, M. Louis Petitmaitre, gérant de la masse de M. D.-F. Colin, de cette ville, fera exposer en enchères publiques, Vendredi 26 Août courant, dès les 9 heures du matin, dans la cave des greniers, en face de l'hôtel-de-ville, les objets désignés ci-après, savoir: 1^o Une partie de vin en bouteilles, composée de vins blancs et rouges, premier crû de ce pays, des années 1811, 1815, 1822 et 1824; de vin rouge de Bourgogne, de blanc Picardan, de Madère, de Xérés, d'Alicante, etc. 2^o Une faible quantité de vin rouge de ce pays, de l'année 1824, en tonneaux. 3^o Une partie de liqueurs diverses. 4^o Un excellent pressoir en fer, avec tous ses accessoires en bon état; différens meubles de cave, tels que laigrefass, tonneaux, cuves, gerles, etc. 5^o Et enfin, des vases en fer-blanc p. l'huile, et une quantité d'autres articles dont l'énumération serait trop longue.

7. Le Lundi 29 Août et jours suivans, s'il y a lieu, M. F. Gagnebin fera exposer à l'enchère dans la maison qu'il possédait à St. Blaise, grand nombre d'objets de ménage, tels que lits complets à une et deux personnes, lits de repos, couvertures en laine, linge, meubles divers, batterie de cuisine et étain fin, une grande chaudière en cuivre, deux beaux laigrefass de 2 et 3 bosses, plusieurs bolers, une belle machine électrique avec tous ses accessoires, tableaux, une bibliothèque choisie d'env. 1000 volumes, et quantité d'autres objets; un tas de foin de verger d'environ deux toises, et la récolte sur pied en regain d'un verger de 1 1/4 poses.

ON OFFRE A VENDRE.

8. Chez Barbezat et Delarue, libraires, vis-à-vis la Poste, à Genève: Collection de *Manuels*, formant une encyclopédie des sciences et des arts, format in-18, dont chaque volume se vend séparément 2 fr. 50 c. à 3 fr.: Manuel complet du jardinier, par Bailly, 2 vol. — du peintre en bâtimens, du doreur, et du vernisseur, par Riffaut. — du limonadier, du confiseur et du distillateur, par Cardelli, 3 vol. — du cuisinier et de la cuisinière, par Cardelli, 3 vol. — du brasseur, ou l'art de faire la bière, par Accam. — du vigneron, par Thiebaut de Berneaud. — de physique, ou élémens abrégés de cette science, par Bailly, 2^e édit. — de chimie, par Riffaut. — de perspective du dessinateur et du peintre, par Vergnaud. — des marchands de bois et de charbon, par Marié de l'Isle. — de l'architecte et de l'ingénieur, par Delaire et Ponelle. — de clinique, contenant un précis d'anatomie pathologique, par Martinet. — des garde-malades et des personnes qui veulent se soigner elles-mêmes, par Morin. — des opérations chirurgicales, par Coster. — d'anatomie descriptive, par Bayle, 2^e édit. — du praticien, ou traité complet de la science du droit. || Collection de *Résumés de l'histoire de tous les peuples anciens et modernes*: Résumés de l'histoire de France, par Bodin, 6^e édit. — d'Angleterre, par le même, 3^e édit. — d'Espagne, par Rabbe, 3^e édit. — de Portugal, par le même, 2^e édit. — de l'empire germanique, par Scheffer, 2^e édit.

— de Hollande, par le même, 2^e édit. — des Etats-unis d'Amérique, par Barbaroux, 2^e édit. — de Pologne, par Léon Thiessé, 2^e édition: — des croisades, par St. Maurice, 2^e édit. — de la Chine, par Senancour, 2^e édit. — de Danemarck, par Lami, 2^e édit. — de Suède, par Coquerel. — de Suisse, par Chasle. — de Lombardie, par Trognon. — de Russie, par Rabbe. — d'Ecosse, par Carrel. — de la Guyenne, par Thierry. — de la Perse, par Raffanel. — des Indes orientales, par Méraut. — du Brésil, par Denis. — d'Alsace (Haut et Bas-Rhin). Chacun de ces résumés, du format in-18, peut s'acquérir séparément; prix 2 fr. à 3 fr. 50 c., suivant les volumes.

9. MM. les amateurs du tir à la carabine sont prévenus, que Vasserot, bijoutier, vient de recevoir en commission de très-bonnes capsules; qu'il peut céder à bas prix, par boîtes de 500.

10. Faute d'emploi, des pièces travaillées pour l'assemblage d'un pôtager. S'adr. à l'ancien Martenet, à Serrières.

11. Un gros lard sec et bien conditionné. S'adr. à M.^{me} Paris-Rossel, à Peseux.

12. A un prix raisonnable. 2000 pieds de fumier, moitié de vache, en deux tas. S'adr. à Henri Favarger, au Vaisseau.

13. A un prix raisonnable, chez M. Louis Petitmaitre, marchand de fer en ville, une grande et bonne flûte, très-bien conservée.

14. Une grande poissonnière en bon état. S'adr. à Perrin, messenger du Landeron.

15. Chez la veuve Humbert-Droz, rue des Halles, des verres à vitres doubles et demi-doubles de toutes grandeurs, ainsi que de toutes qualités ordinaires. Plus, chez la même, à bas prix, un niveau d'eau.

16. Un grenier portatif à deux serrures, tout neuf et très-commode, pouvant contenir deux cents émines de grain: on ne s'en défait que faute de place, et on le cédera au plus juste prix. S'adr. chez M. le lieutenant Pernet, à Bevaix.

17. Pour cause de liquidation et de départ, à très-bas prix, les meubles ci-après: une chaudière en cuivre, en très-bon état; deux balances en rosette, un alambic avec bain-marie, un escalier en bois, un corps de tiroir, une scie montée, et différens ustensiles de pharmacie, comme spatules, aréomètres, thermomètres, petites fioles, etc. S'adr. à M.^{me} veuve Bernard, sur la Place.

18. M. Ganeval prévient les personnes qui ont l'emploi de bougies, de bien vouloir s'adresser à lui; il continue d'avoir le dépôt exclusif de cette marchandise d'une des meilleures fabriques de France, qui ne laisse rien à désirer par son transparent et sa qualité. Ils est autorisé à les céder au bas prix de 24 batz la livre de 16 onces. On pourra se faire inscrire dans son magasin: il recevra les commissions qu'on voudra bien lui donner, par caisses de 25 lb. en sus; les bougies arriveront ici pour le courant de Novembre prochain, et seront rendues franches de port et d'emballage, chez les personnes qui en auront commis, les assurant d'avance qu'elles seront satisfaites à tous égards.

19. Chez M.^{me} de Rougemont du Tertre, de très-beau miel coulé et en rayons, ainsi que d'excellens pois de l'année.

20. Une grand'bosse démontée; des brandes à vin, de vieilles gerles, et des bancs, chez M. de Hory.

21. Au bureau de cette feuille, Essence à extirper les punaises, inventée, il y a plus de 60 ans, par le D.^r Jules Sorgen, en Amérique, et faite d'après la recette originale par L.-P.-E. Muller, ancien capitaine au service de la Grande-Bretagne, à Darmstadt. Le bon accueil que l'on a fait à ce remède dans plusieurs grandes villes de l'Allemagne, répond du succès, et surpassera d'autant plus l'attente de l'acheteur, que jusqu'à présent tous les moyens p. détruire ces insectes importuns ont été infructueux. Prix 10 batz de Suisse la fiole. On est prié d'envoyer l'argent d'avance, franc de port.

ON DEMANDE A ACHETER.

22. Quelques panneaux et même des tapisseries entières en cuir, avec figures en fleurs dorées. Les personnes qui voudront s'en défaire pourront s'adresser au bureau d'avis.

23. De vieux plomb et de vieux fer ou riblon, qu'on payerait selon le degré d'oxidation. S'adr. à MM. Ed. Bovet et Lerch.
24. De rencontre, une bible française en bon état. S'adr. au bureau d'avis.
25. Une rame à faire la tapisserie, encore en bon état. S'adr. au bureau d'avis.
26. De rencontre, un petit char à bras, à quatre roues, muni d'une caisse et même d'échelles s'il y a lieu, et qui soit en bon état. S'adr. au bureau d'avis.

ON OFFRE À LOUER.

27. Pour Noël, à la Grand'rue, une boutique et un salon derrière, occupés par Urban, relieur. S'adr. à M. Louis Pettavel.
28. Pour Noël, un petit caveau au bas de la maison de M. Petitpierre-Kratzer, rue de la Balance. S'adr. à M.^{me} la ministre Petitpierre.
29. Pour Noël, le premier étage d'une maison située au bas du village de St. Blaise. S'adr. à M.^{me} Rosette Peters.
30. Pour le 1^{er} Octobre prochain, une chambre à cheminée et fourneau, avec un petit galetas, au troisième étage de la maison n° 81, rue Fleury. S'adr. à Jean Persoz, sur la Place.
31. On desire trouver p. Noël, une personne seule disposée à partager une chambre. S'adresser à Caroline Gendre, maison Péter, à la rue des Moulins.
32. Pour le 15 Septembre prochain, deux caves meublées, l'une toute prête à recevoir le vin, avec pressoir, cuves, gerles, et tous les ustensiles nécessaires à un encavage: le tout en bon état. S'adr. à M. de Hory.
33. Au haut de la ville de Boudry, une cave avec dix fustes soit laigrefass bien avinés, contenant ensemble environ 30 bossés; un grand pressoir attaché à la dite cave, en très-bon état, avec des cuves, gerles, et tous les accessoires; pour une ou plusieurs années, à un prix raisonnable. S'adr. à M. Ph. Suchard, à Boudry.
34. De suite ou p. Noël, un logement au centre de la ville, avec un bas de maison vaste et commode, propre p. un commerçant. S'adresser au bureau d'avis.
35. Pour les occuper de suite, les caves dans la maison du Sablon, appartenant à MM. Perrot. S'adr. p. les conditions à M. Erhard Borel.
36. De suite, une très-belle cave dans la maison de M.^{me} veuve Chatenay, sous les Arcades, et une boutique p. Noël. S'adr. à la propriétaire p. les conditions.
37. Le 1^{er} étage de la maison de M. F.^s Fornachon, à la rue des Moulins.

DEMANDES ET OFFRES DE SERVICES.

38. Louis Kuster, fabricant de peignes en tout genre, tant en ivoire, qu'en écaille et corne, prévient le public et MM. les marchands qui pourraient se procurer chez lui des objets de sa fabrication ou lui en commettre, qu'il vient de se fixer en ville sur le Pont-des-boutiques, maison de M. le conseiller Borel cadet. Il répare aussi et remet à neuf, proprement, la denture des peignes d'écaille ou d'ivoire, ainsi que ceux partagés en deux ou plusieurs parties. La longue expérience qu'il a acquise dans son état, tant en Suisse, qu'en France et en Allemagne, comble aussi la bienfaisance et la modicité de ses prix, lui donnent l'assurance de mériter la confiance des personnes qui l'en honoreront. — Le même se chargerait d'un apprenti.
39. Louis Maître, ferblantier en ville, rappelle au public qu'il a toujours sa boutique à la ruelle des Poteaux, maison Dagond. Il s'efforcera constamment de justifier la confiance des personnes qui l'en honoreront, autant par la bienfaisance de son ouvrage, que par la modicité de ses prix. — Le même se chargerait d'un apprenti.
40. La veuve de défunt Viriot, maître couvreur en cette ville, voulant continuer la dite profession, se recommande tant à ses anciennes pratiques, qu'à tous les propriétaires de bâtimens. Sa demeure est au bas de la rue des Chavanues.
41. On demande de suite une jeune fille intelligente p. apprentie couturière et p. toute sorte d'autres ouvrages. S'adr. à Louise Courvoisier, maison de M. Fornachon, rue des Moulins.
42. Les Sieurs Haag père et fils, selliers à Couvet, font savoir au public, qu'ils ont formé un second établissement à Colombier, où on les trouvera tous les jours assortis des marchandises concernant leur état. Ils assurent d'avance que ceux qui leur accorderont leur confiance, seront satisfaits à tous égards, tant par la bienfaisance, que par la modicité des prix.
43. Une jeune fille du canton de Berne, desire trouver une place p. Noël. S'adr. au bur. d'avis.

44. M. Henri-Louis Jacot, justicier et ancien maître-bourgeois, ne voulant plus tenir ses terres au village de la Chaux-de-Fonds; Jacob Rouchy, son domestique, desire pouvoir se replacer p. la fin d'Avril 1826, soit au pays ou à l'étranger. Il connaît l'allemand et le français, le pansement des chevaux, et les travaux d'un bon laboureur. S'informer de sa personne chez son maître actuel, et à lui-même p. traiter de son gage.

OBJETS VOLÉS, PERDUS OU TROUVÉS.

45. On a perdu, depuis Montruz à Chevaillon, un parasol de toile verte; on prie de le rapporter à M.^{me} de Tribolet-Meuron.
46. On a perdu, Dimanche soir, depuis Anet à Neuchâtel, un schall en mérinos noir; on prie la personne qui l'aura trouvé, de bien vouloir le remettre, contre une honnête récompense, au bureau de cette feuille.
47. Une petite chatte tricolore s'étant perdue, il y a une huitaine de jours, dans les environs du Temple-neuf, on prie la personne chez qui elle se sera rendue, d'en aviser au bureau de cette feuille.
48. La personne qui a oublié, le Samedi 6 courant, dans la boutique de Gruet, coiffeur, une épingle en or, peur, en la désignant convenablement et en payant les frais d'insertion, la réclamer en s'adressant à lui-même.
49. La personne qui a perdu une montre, peut la réclamer contre les frais, chez Felix Lesquereux à Cernier.

AVIS DIVERS.

50. On informe le public, que le tirage de la 3^e classe 59^e loterie de cette ville, aura lieu le Vendredi 16 Sept.^{bre} proch., et que l'on doit échanger les billets pour cette classe, au bureau de M. A.-S. Wavre, rue St. Maurice.
51. Les postes d'instituteur et d'institutrice de l'école de Rochefort étant vacans pour le 1^{er} Novembre prochain, le jour de leur repourvue a été fixé au Vendredi 26 Août courant, jour auquel les aspirans à ces deux emplois se rencontreront dans la maison de la dite école, dès les 9 heures du matin, où il y aura un examen à ce sujet, en prévenant qu'il ne sera point payé de journée aux candidats. L'instituteur est en fonction toute l'année, excepté cinq semaines de vacances. Sa pension consiste en un logement, affocage et jardin; il perçoit environ 70 émines moitié froment et moitié orge, plus 7 1/2 louis d'or en argent, outre les mois des habitans, fixés à 3 1/2 batz par enfant, et autres petits avantages. — L'institutrice est en fonctions dès le 1^{er} Novembre au 31-Juillet, qui consistent à enseigner la lecture, la récitation, la couture, le tricotage et le raccommodage des bas. Elle retire dix louis d'or neufs en argent, outre son logement, et l'affocage rendu bûché franco; plus, une portion de jardin. — Les aspirans à ces deux emplois s'annonceront d'avance à M. le lieutenant Renaud dit Louis, à mesure qu'ils lui remettront des certificats de mœurs et de capacité.
52. MM. Preud'homme et Favarger informent le public, qu'ayant trouvé convenable de changer le jour régulier du départ de leurs chars p. Berne, ils l'ont maintenant fixé, à dater du 19 Août courant, au Vendredi matin; les personnes qui auront des marchandises à leur faire charger, sont invitées à les leur consigner le Jeudi de bonne heure. Ils chargeront aussi le Lundi p. partir le Mardi matin, s'il y a des marchandises en suffisance; jusqu'à la dite époque leurs chars continueront à partir le Mercredi matin. — Ils offrent à vendre à un prix avantageux, des bouteilles vides d'un beau verre clair et d'une très-belle forme.
53. M.^{me} la veuve Courvoisier, sur le Bassin, ayant déjà quelques pensionnaires, auxquels elle fournit la table et le logement, et venant de faire établir de nouvelles chambres bien meublées, d'où l'on jouit de la magnifique vue du lac et des Alpes, elle prendrait encore quelques Messieurs sur le même pied. Elle offre en outre de donner des dinés, soit chez elle, soit pour porter dehors. — Une grande propreté, la situation saine et agréable de sa maison, et la commodité des logemens, lui font espérer que les personnes qui lui accorderont la préférence auront lieu d'être satisfaites.
54. Une Demoiselle, fille d'un Pasteur d'une ville de Bavière, qui a étudié pendant deux ans la langue française dans un des meilleurs pensionnats du canton de Vaud, voulant prolonger son séjour en Suisse et employer son temps utilement, desire trouver une place d'institutrice ou de Dame de compagnie. Elle pourrait enseigner la langue allemande par principes, la langue française, les petits ouvrages de goût, et donner généralement les soins qu'exige une bonne

éducation. Les conditions seraient favorables. S'adr. au bureau d'avis.

55. On s'offre à recevoir en pension, dans une maison honnête d'Arau, deux ou trois jeunes garçons qui voudraient apprendre la langue allemande. Ils auraient l'avantage de pouvoir fréquenter les écoles publiques de cette ville, en ne payant qu'une assez petite rétribution, et l'on veillera tant sur leur moral que sur leurs progrès dans les sciences. Pour de plus amples informations, s'adresser au bureau d'avis.
56. Charles-Henri Rougemont, de St. Aubin, à l'honneur de prévenir le public, qu'en remplacement de feu Jonas Maret, il fera tous les Jeudis, à dater du 18 courant, le voyage de St. Aubin à Neuchâtel, et se chargera de toutes les commissions dont on voudra bien l'honorer. Son dépôt à Neuchâtel est chez M. Ch.^s Dagond cadet, rue des Halles, lequel recevra tous les objets qu'on lui destinera.
57. M. Alphonse Bouvier, à rue des Moulins, continue à recevoir les toiles p. la blancherie, et fera son dernier envoi à la fin du mois.
58. Dans une maison de commerce de la ville de Fribourg en Suisse, on demande p. apprenti un jeune homme de bonnes mœurs, appartenant à d'honnêtes parens, et possédant les langues allemande et française. S'adr. à MM. Jaquet, Bovet et Perrochet.
59. On offre à prêter à quelque Corps ou Commune de cet Etat, la somme de 50 louis. S'adr. au bureau d'avis.

Voitures pour pays étrangers.

60. Le 22 de ce mois fixe, il partira pour Paris une bonne voiture, dans laquelle il y a encore quelques places disponibles. Les personnes qui désireront en profiter peuvent s'adresser aux frères Gachet, près la Place-d'armes. — Les mêmes feront partir, du 15 au 20 Septembre, une autre voiture pour Francfort-sur-le-Mein, Leipzig, Dresde et Berlin. Ils continuent également à louer à un prix raisonnable, de bonnes voitures, chars-à-banc, avec de bons chevaux.
61. Le 18 d'Août une bonne voiture, prenant sa route par Francfort, partira p. la Hollande, et pourra recevoir encore quelques passagers, qui sont priés de s'adresser à Christian Kiener, maître voiturier, rue des Ognons, n° 57, à Berne.
62. Il partira tous les mois, jusqu'à la fin de Septembre, six bonnes voitures pour les endroits ci-après: la 1^{re} pour Hambourg, Lubeck et Travemunde; la 2^{de} p. Leipzig, Dresde et Berlin; la 3^e p. Francfort-sur-le-Mein et la Hollande; la 4^e p. Munich et Vienne en Autriche, la 5^e p. Milan, Florence et Rome, et la 6^e pour Calais et Londres. Les personnes qui voudront en profiter sont priées de s'adresser à G. Delavaux, maître voiturier, rue d'Etraz, à Lausanne, qui continue à faire partir tous les 1^{er} et 15 de chaque mois, une voiture p. Paris.

PRIX DE VOITURE.

Basle, au mois de Juillet 1825.

De Basle à Neuchâtel, les 50 kil. bz. 16.
 id. le sac de blé de 100 à 110 kil. » 28.
 „ au Locle et à la Chaux-de-Fonds, les 50 k. „ 15.
 id. le sac de blé » 26.
 „ à Bienne et Nidau, les 50 kil. » 14.
 „ à Genève id. » 43.
 le tout en écus-neufs à 40 batz.
 Les marchandises devront être adressées à MM. Bischoff de Sr. Alban, J.-J. Frey, Benoit LaRoche, ou Zeslin et Birrman.

TAXE DU PAIN, dès le 18 Juillet 1825.

Le pain mi-blanc à 4 cr. la livre.
 Le pain blanc à 5 cr. „
 Le petit-pain de demi-batz doit peser 5 1/4 onces.
 Celui d'un batz 10 1/2 „
 Celui de six creutzers 18 „

TAXE DES VIANDES, dès le 1 Août 1825.

(des quatre quartiers seulement, sans autre charge.)
 Le bœuf à 8 1/2 cr. | Le veau à 7 cr.
 La vache à 7 1/2 cr. | Le mouton à 8 1/2 cr.

PRIX DES GRAINS, au marché du 11 Août.

Froment l'émine bz. 19 à 20.
 Moitié-blé — „ — —
 Mêle — „ 11 à 12.
 Avoine — „ 8 à 9.
 Orge — „ — —
 Epautre le quintal L. 8 „ 10 s.